

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D5-2-2-152**OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE****Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	✚ M. RENAUD Olivier ✚ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	✚ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	✚ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	✚ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	✚ M. TERRENNE Jean-Paul ✚ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	✚ M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) ✚ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	✚ M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	✚ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	✚ M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ✚ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	✚ M. BARROS Gérard ✚ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	✚ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	✚ M. DOUSSON Bruno ✚ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	✚ M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	✚ Mme MAERTEN Marie Bernard ✚ M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D5_2_2_152-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D5-2-2-152

**OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Par délibération n° 2020D5-4-1-43 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenées à prendre pendant la période comprise entre le 8 juin 2023 et le 24 novembre 2023.

Le Président propose donc :

- de prendre acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 8 juin 2023 et le 24 novembre 2023 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- prend acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 8 juin 2023 et le 24 novembre 2023 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS



Marie-Christine CLUCHIER

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean-Michel BAYLET